

LA SITUATION DES DROITS DE LA PERSONNE À CUBA

ENJEU

Les préoccupations que suscite la situation des droits de la personne à Cuba sont attribuables aux limitations strictes de droits civils et politiques imposées par le gouvernement. Parallèlement, Cuba a ratifié la Convention contre la torture, permis à plusieurs visiteurs étrangers de haut niveau, intéressés par les droits humains, à se rendre sur son territoire et a libéré certains des prisonniers politiques les plus connus du pays.

CONTEXTE

L'an dernier, le gouvernement cubain a adopté plusieurs mesures positives en matière de respect des droits de la personne. Quelques 60 prisonniers politiques ont été relâchés, bien que la plupart aient été pour cela contraints de s'exiler. Cuba a aussi autorisé des visites de plusieurs groupes internationaux, dont France liberté et Inter-American Dialogue, qui avaient pour mandat, entre autres, d'évaluer la situation des droits de la personne. Lors de sa visite au Canada, le ministre cubain des Affaires étrangères a rencontré le Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. La répression politique généralisée s'est atténuée, et les dissidents ne sont plus l'objet de tactiques intimidantes comme les « actes de répudiation », qui ont disparu. En mai 1995, Cuba a ratifié la Convention de l'ONU contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Cependant, bon nombre de ces améliorations sont, en général, arbitraires plutôt que systémiques, et ne représentent pas un changement dans les systèmes politique et légal cubains. Les parties du code pénal cubain qui autorisent la limitation des libertés civiles par l'État existent encore (par exemple, des accusations pour comportement contre-révolutionnaire ou pour diffusion de publications clandestines, et le concept de « danger », c'est à dire, la tendance perçue à commettre des crimes au motif allégué d'un comportement de l'individu contraire aux normes socialistes). Ces types de crimes peuvent encore appeler des sentences assez longues, comme les quinze ans auxquels Francisco Chaviano a été condamné. Comme nous l'avons noté, peu de prisonniers politiques libérés ne se sont pas sentis contraints de partir en exil. Des estimations prudentes laissent penser que plus de 200 civils ont été arrêtés et détenus pour des durées variables, accusés « d'activités contre-révolutionnaires », et, d'après diverses sources, entre 500 et 1 195 personnes demeurent en état d'arrestation pour délit d'opinion.

Bien que la torture, les enlèvements ou les exécutions sommaires ne sont pas systématiques, les conditions de détention sont souvent extrêmement difficiles. Les prisonniers politiques côtoient les criminels de droit commun, souffrent d'un manque de nourriture et de soins médicaux appropriés et sont souvent l'objet de mauvais traitements comme les passages à tabac, l'isolement et la suspension des visites familiales.

Le dossier de Cuba en matière de protection des droits sociaux et économiques, ces 35 dernières années, a été très reluisant de sorte qu'il s'est créé un ethos fondamentalement égalitaire. Cependant, à cause de la crise économique qui sévit depuis la perte des subventions soviétiques en 1989, la promotion de ces droits s'est détériorée. Le niveau des services sociaux et des soins de